

# SOCIÉTÉ LYONNAISE D'HISTOIRE DE LA POLICE

LA LETTRE  
2021/2 N° 35 – XE ANNÉE



## Sommaire

<b>Édito</b> <b>170<sup>e</sup> anniversaire de l'étatisation de la police lyonnaise</b> p.2 « Balade sur les traces de la police lyonnaise » JEP des 18/19 septembre Conférence aux AML le 30 septembre.	La « nasse » de Bellecour de 2011 Cour de Cassation ch.crim.	p.8
<b>Varia</b> : nouvelles de la planète police. p.3 Réforme, projets, « gendarmisation ».	<b>Histoire</b>	p.9
<b>Activités de la SLHP</b> p.5 Assemblée générale, travaux, ouverture d'une page Facebook. Dossier de reconnaissance du policier Collier comme Juste (État).	<b>Mémoire</b> Cérémonies, visites, Mémorial des policiers tués, Mémorial Montluc,	p.11
<b>Législation, rapports, justice</b> p.6	<b>Ouvrages</b> et revues : histoire, polars.	p.13
	<b>Sites Internet</b> et Newsletters	p.15
	<b>Bon de commande : ouvrage sur la Résistance</b> <b>Bulletin d'adhésion</b>	p.17 p.18

Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004 Siret : 524.660.289.00017

Lettre d'information 2021/2 N° 35 - Xe année

Directeur de la publication, Michel Salager

ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé)

[shplyon@yahoo.fr](mailto:shplyon@yahoo.fr) - <http://www.slhp-raa.fr>

<https://twitter.com/PoliceHistoire> <https://www.facebook.com/PoliceHistoire>

## Édito

### 1851-1852 / 2021-2022 - 170<sup>e</sup> anniversaire de l'étatisation de la police lyonnaise

Dans l'édito de la précédente *lettre d'information*, je vous présentais le projet de commémoration ou tout au moins de rappel historique de cet événement très important qui présageait la création d'une Police nationale. À ce point de vue, la police de l'agglomération lyonnaise peut faire figure de véritable laboratoire. Cette institution sera le fil rouge de notre activité au cours de ces deux années. Le programme sera marqué par des conférences, journées, expositions, etc. en partenariat avec des institutions.

D'ores et déjà, « *la balade sur les traces de la police lyonnaise* », proposée lors des Journées européennes du patrimoine (JEP) des 18/19 septembre sera marquée de cette empreinte.

<https://jep.apidae-tourisme.com/saisie/offres/8952>

Une première **conférence** sera donnée aux Archives municipales de Lyon, le 30 septembre.

Michel Salager



Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004 Siret : 524.660.289.00017

*Lettre d'information* 2021/2 N° 35 - Xe année

Directeur de la publication, Michel Salager

ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé)

[shplyon@yahoo.fr](mailto:shplyon@yahoo.fr) - <http://www.slhp-raa.fr>

<https://twitter.com/PoliceHistoire> <https://www.facebook.com/PoliceHistoire>

## Varia

### Des nouvelles de la planète police

Il est trop tôt pour présager des conclusions du « Beauvau » de la Sécurité et des préconisations du *Livre blanc de la sécurité intérieure*. (Cf. notre dernière Newsletter

[http://www.slhpraa.fr/progs/UpLoadPci/NEWSLETTER\\_2021\\_1\\_N34.pdf?login=invit&perm=&origine=invit](http://www.slhpraa.fr/progs/UpLoadPci/NEWSLETTER_2021_1_N34.pdf?login=invit&perm=&origine=invit)

Transparence du Renseignement. Loin de la culture du **secret** de la DST et de la DCRG, la **DGSI** a décidé de communiquer. Une révolution culturelle. Elle a créé un site Internet et publié un guide, un dossier de presse à cet effet : <https://www.dgsi.interieur.gouv.fr/>. Qui aurait pu penser, il y a encore quelques années, que les « agents secrets », les « contre-espions » pourraient être recrutés par le canal des réseaux sociaux ?

La **DCIS**, direction de la coopération et de la sécurité internationale, est la nouvelle appellation de la DCI (2010), ancien SCTIP (1961), ancienne SDCI (1985).

## Les ELI

**LYON ET RÉGION**  
Édition de Lyon - Villeurbanne - Caluire

**RHÔNE**  
**Relations entre manifestants et police : les ÉLI à la manœuvre**

ÉLI, c'est l'acronyme d'Équipes de liaison et d'information, un dispositif de policiers en civil formés spécialement pour le dialogue et faciliter le lien entre les manifestants et les forces de l'ordre. Objectif : limiter les débordements dans les cortèges. Ils sont quatre dans le Rhône et fonctionnent en binôme.

C'est un fait : depuis les événements de 2019, les forces de l'ordre ont pu constater que les policiers en civil jouent un rôle de médiation et de dialogue. Ils sont formés spécialement pour le dialogue et faire le lien entre les manifestants et les forces de l'ordre, sans pas confondre avec les policiers du renseignement territorial, ce renseignement général (RG).

**Des policiers d'expérience volontaires**

Ce nouveau dispositif émane du nouveau Schéma national du maintien de l'ordre (SNMO), publié en septembre 2020. Il prévoit de confier à des policiers la fonction de médiateurs au sein des manifestations, « une priorité dans la gestion de l'ordre public », précise le SNMO. « Il s'agit de policiers d'expérience volontaires qui ont suivi trois jours de formation (dont un en e-formation) », précise le commandant Jouvain, chargé de communication à la direction départementale de la sécurité publique (DDSP) du Rhône. Les fonctionnaires sont initiés notamment aux rudiments de la médiation dans les cortèges. « Notre rôle est d'aller au contact pour faire la liaison avec les responsables des manifestations revendicatives pour garantir au mieux la sécurité de chacun et la liberté de manifester », confie un brigadier-chef qui a intégré l'équipe qui compte, à ce jour, dans le Rhône quatre

binômes en mémoire des intrusions dans les cortèges de black bloc dont encore récemment le 1<sup>er</sup> Mai qui venaient avec l'objectif de casser et d'en découdre avec les forces de l'ordre ou des Gilets jaunes débordés qui perdent leurs nerfs. Les ÉLI ont avant tout un rôle de pédagogie. « Quand une personne est interpellée, il s'agit de pour rétablir la situation auprès des organisateurs. » Dans un cortège, il y a parfois des tensions qui peuvent perturber la situation, précise un autre membre de l'équipe. Le rôle des ÉLI est aussi d'expliquer aux organisateurs pourquoi le cortège est arrêté ou d'expliquer la raison de la modification d'un itinéraire.

Selon eux, ce nouveau dispositif a été plutôt bien accueilli dans le Rhône par les organisateurs de manifestations revendicatives. « Au départ, les gens étaient un peu sur la défensive. Ils ont compris, au fil des mois, notre démarche. Nous ne sommes pas là pour faire du maintien de l'ordre mais pour faire le lien entre la police et les manifestants pour que cela se passe dans les meilleures conditions possibles, ajoute un autre membre des ÉLI ravi de sa nouvelle mission au sein des services de police du Rhône.

Le dispositif doit être évalué dans un an, précise le ministre de l'Intérieur.

**Damien LEPETITGAUD**

**Les Équipes de liaison et d'information**, constituées de policiers en civil, identifiables par un brassard bleu, sont destinées à faciliter les relations entre les manifestants et la police et plus généralement les forces de l'ordre. Elles sont sur le terrain dans le Rhône.

### « C'est toujours bien d'avoir des interlocuteurs »

Le 25 mars, environ 500 agriculteurs et 162 tracteurs issus de la région et même au-delà convergent à Lyon, place Bellecour, à l'appel de la FDSEA (Fédération nationale des syndicats d'éleveurs agricoles). Une manifestation organisée bien en amont avec les services de la préfecture du Rhône puis les renseignements territoriaux. Mais ce sont bien les policiers des ÉLI qui ont pris le relais à Lyon. Ils ont dû gérer leur spectacle de départ. Il n'était pas question pour les jeunes agriculteurs (JA) de repartir sans envoyer un message fort au gouvernement. Venu avec des bonnes plumes, ils les ont symboliquement vides devant la préfecture et l'Hôtel de Ville avec l'autorisation des pouvoirs publics, mais sous la surveillance d'un service d'ordre conséquent afin d'éviter tout débordement.

« Pour la sécurité, c'est très bien d'avoir des interlocuteurs, mais on ne comprend pas bien la différence avec les renseignements territoriaux qui ont l'habitude de nous suivre dans tous nos déplacements, ils étaient aussi présents pour venir à Lyon et ont préparé avec



**Le 25 mars lors d'une manifestation à Lyon, les ÉLI ont négocié le départ en ordre des 162 tracteurs du cortège avant un grand déchargement organisé : pains, légumes et autres délices... Photo: Progrès/Richard MOUILLAUD**

### Deux manifestations ce samedi après-midi à Lyon

Deux manifestations sont prévues ce samedi après-midi dans les rues de Lyon.

« À l'appel des collectifs "Occupons 69" et "Convergence des services publics", une manifestation contre la réforme de l'assurance chômage se tiendra à partir de 14 heures. Les collectifs demandent rendez-vous aux manifestants devant l'Opéra de Lyon. Le cortège partira ensuite jusqu'au Théâtre National Populaire de Villeurbanne place du Dr Lazare Guipry.

Les deux lieux sont occupés depuis plusieurs semaines par le collectif "Occupons 69" qui dénonce la réforme de l'assurance chômage pour les secteurs et secteurs du monde de la culture.

« À partir de 15 heures, et à l'appel du "Collectif 69 de soutien au Peuple Palestinien" une marche de soutien est organisée au départ de la place Bellecour, une semaine après un premier rassemblement qui avait réuni environ 1 000 personnes.

« Le collectif entend dénoncer les « crimes contre l'humanité qui touchent le peuple palestinien ». La manifestation se déplacera ensuite jusqu'à la place Jean-Macé.

Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004 Siret : 524.660.289.00017

Lettre d'information 2021/2 N° 35 - Xe année

Directeur de la publication, Michel Salager

ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé)

[slhplyon@yahoo.fr](mailto:slhplyon@yahoo.fr) - <http://www.slhpraa.fr>

<https://twitter.com/PoliceHistoire> <https://www.facebook.com/PoliceHistoire>

« Le projet de **réforme de la police** inquiète la PJ et les magistrats ». La volonté d'unification des services de chaque département sous une direction unique provoque des remous au sein de la police judiciaire, institution qui cultive habituellement la discrétion. Selon *Le Monde* [https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/04/06/un-projet-de-reforme-de-la-police-inquiete-la-pj-et-les-magistrats\\_6075710\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/04/06/un-projet-de-reforme-de-la-police-inquiete-la-pj-et-les-magistrats_6075710_3224.html)

Quant aux magistrats, ils souhaitent conserver le choix dans la saisine des services.

### **Le redéploiement Police/Gendarmerie.**

Cycliquement la question est posée. Elle est abordée dans *le livre blanc de la sécurité intérieure*. Celui-ci mentionne qu'il serait possible que certains petits départements puissent relever intégralement de la juridiction de la Gendarmerie nationale. C'est-à-dire que principalement la Sécurité publique n'y serait plus présente. La presse a fait état d'un nombre relativement important de départements concernés. Jusqu'à présent et ce depuis l'an 8, police et gendarmerie ont cohabité dans tous les départements. Principe établi par Napoléon qui estimait que la police devait par essence être civile. L'évolution de la société, celle de la criminalité, des bassins de délinquance ont nécessité une mise en cohérence, une synergie et une harmonisation des deux forces de police : mutualisation, rattachement à l'Intérieur, administration commune par les SGAMI. Cette « gendarmission » de petits départements romprait cette organisation équilibrée, sécurité publique/gendarmerie, qui me paraît relever d'une bonne administration. Le maillage national de la Police et de la Gendarmerie nationale doit être préservé. Nous avons en mémoire les dégâts engendrés par la fusion DST/DCRG. Le SCRT, renseignement territorial, dans lequel sont intégrés des gendarmes, en serait victime. Si PN et GN sont complémentaires, ils n'ont pas la même culture.

## Activités et travaux de la SLHP

Le 30 juin, l'association a pu tenir son **assemblée générale ordinaire**, en présentiel, dans une salle mise à disposition par la DZRFPN à l'hôtel de police Montluc. La salle de la rotonde, à l'hôtel de police Marius Berliet, était indisponible, compte tenu d'une réunion de la DZSP. Nous remercions la directrice Mme Charret-Lassagne.

C'était la première réunion (physique) des sociétaires depuis 2019.

Les rencontres avaient été très limitées pendant cette longue période de confinement ou de restrictions sanitaires.

Une des décisions a été de développer la communication **multicanale**. Le site **Internet** [www.slhp-raa.fr](http://www.slhp-raa.fr) était déjà complété par le compte **Twitter** @PoliceHistoire. Une page **Facebook** <https://www.facebook.com/PoliceHistoire> a été créée par Thomas Bugnet.

### Articles, documents, informations en ligne

Outre la précédente *Lettre d'information*,

<http://www.slhp->

[raa.fr/progs/UpLoadPci/NEWSLETTER\\_2021\\_1\\_N34.pdf?login=invit&perm=&origine=invit](http://www.slhp-raa.fr/progs/UpLoadPci/NEWSLETTER_2021_1_N34.pdf?login=invit&perm=&origine=invit)

Peu d'articles ont été mis en ligne sur le site Internet. Par contre, des posts, articles, informations, flashes, etc. ont été diffusés, quasi quotidiennement, en temps réel, sur les réseaux sociaux.

### Activités

Comme écrit précédemment, la « **Balade sur les traces de la police lyonnaise** », a été programmée pour les prochaines JEP de septembre. (les inscriptions affluent)

Le programme des « 170 ans de l'étatisation de la police lyonnaise » sera diffusé par ces canaux.

Parmi les axes de travail arrêtés lors de l'AG, la recherche sur **l'histoire de la police en Algérie, Maroc et Tunisie**, les **policiers tués pendant la guerre d'Algérie**. Naturellement, se poursuit l'approfondissement de l'histoire de la police dans notre région et notamment sur le commissaire de police, mais aussi les grades dans la police depuis la Révolution, etc.

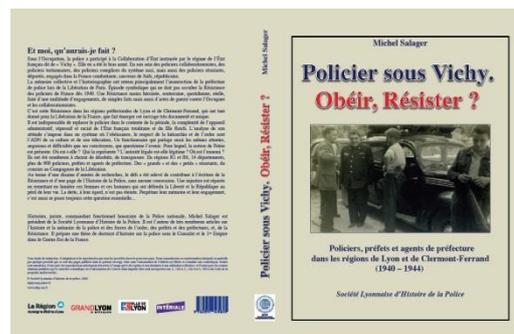
### L'ouvrage sur la Résistance :

***Policiers sous Vichy. Obéir, Résister ? Policiers, préfets et agents de préfecture des régions de Lyon et Clermont-Ferrand. (1940 – 1944).***

Sa commercialisation se poursuit directement ou en dépôt en librairie. 300 exemplaires ont été vendus.

Le but premier est de **faire connaître cette Résistance** quasiment inconnue ou ignorée. Une recherche inédite qui dépasse les limites de notre région. Il est envisagé d'offrir des exemplaires à l'occasion de la remise des prix de la Résistance et de la Déportation aux lycéens et collégiens ; et pourquoi pas leur proposer des sujets en relation.

L'ouvrage bouclé, des nouveaux noms de patriotes, des événements concernant des policiers sont apparus. Un dossier particulièrement important est en cours ; la reconnaissance comme **Juste du gardien de la paix de la police lyonnaise Armand Collier**, suite aux recherches des sœurs Zejgman appuyées par M. Mareschal qui avait écrit au DDSP. Nous avons abouti à l'identification de ce policier du commissariat de Villeurbanne grâce aux citoyens qui ont répondu à l'appel à témoin paru dans *le Progrès* - il avait été rediffusé sur les réseaux sociaux - et au SGAMI. Un généalogiste, M. Auffret, a reconstitué, bénévolement, la généalogie de la



**Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004 Siret : 524.660.289.00017**

**Lettre d'information 2021/2 N° 35 - Xe année**

**Directeur de la publication, Michel Salager**

**ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé)**

**[shplyon@yahoo.fr](mailto:shplyon@yahoo.fr) - <http://www.slhp-raa.fr>**

**<https://twitter.com/PoliceHistoire> <https://www.facebook.com/PoliceHistoire>**

famille Collier. Nous avons pu entrer en contact avec des descendants. Nous accompagnons Mmes Unglik et Fauguet dans la constitution du dossier pour Yad Vashem

### **Documentation : Lois, règlements, jurisprudence, rapports**

LOI n° 2021-218 du 26 février 2021 ratifiant l'ordonnance n° 2019-950 du 11 septembre 2019 portant partie législative du code de la **justice pénale des mineurs** (1)

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043189286>

LOI n° 2021-478 du 21 avril 2021 visant à **protéger les mineurs des crimes et délits sexuels et de l'inceste**

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2021/4/21/JUSX2103172L/jo/texte>

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2021/4/21/2021-478/jo/texte>

JORF n°0095 du 22 avril 2021

LOI n° 2021-646 du 25 mai 2021 pour une **sécurité globale préservant les libertés**

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2021/5/25/INTX2028939L/jo/texte>

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2021/5/25/2021-646/jo/texte>

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043530276>

Décision du Conseil constitutionnel n° 2021-817 DC du 20 mai 2021

JORF n°0120 du 26 mai 2021

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043530369>

LOI n° 2021-998 du 30 juillet 2021 relative à la **prévention d'actes de terrorisme et au renseignement**

[www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2021/7/30/INTD2107675L/jo/texte](http://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2021/7/30/INTD2107675L/jo/texte)

[www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2021/7/30/2021-998/jo/texte](http://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2021/7/30/2021-998/jo/texte)

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043876100>

Conseil constitutionnel, décision n° 2021-822 DC du 30 juillet 2021

JORF n°0176 du 31 juillet 2021

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043876142>

LOI n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le **dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets**

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2021/8/22/TREX2100379L/jo/texte>

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2021/8/22/2021-1104/jo/texte>

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043956924>

Conseil constitutionnel, décision n° 2021-825 DC du 13 août 2021

JORF n°0196 du 24 août 2021

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043957268>

LOI n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le **respect des principes de la République**

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043964778>

Décision n° 2021-823 DC du 13 août 2021 du Conseil Constitutionnel

JORF n°0197 du 25 août 2021

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043964902>

Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004 Siret : 524.660.289.00017

*Lettre d'information 2021/2 N° 35 - Xe année*

Directeur de la publication, Michel Salager

ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé)

[shplyon@yahoo.fr](mailto:shplyon@yahoo.fr) - <http://www.slhp-raa.fr>

<https://twitter.com/PoliceHistoire> <https://www.facebook.com/PoliceHistoire>

Décret n° 2021-481 du 21 avril 2021 relatif au **préfet délégué à l'immigration auprès du préfet de police** et à **l'organisation de la police aux frontières** dans les départements de l'Essonne, de la Seine-et-Marne, du Val-d'Oise et des Yvelines ainsi que sur les emprises des aéroports de Paris-Charles-de-Gaulle, du Bourget et de Paris-Orly

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2021/4/21/INTA2112033D/jo/texte>

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2021/4/21/2021-481/jo/texte>

JORF n°0095 du 22 avril 2021

Décret du 3 mars 2021 portant dissolution d'une association : « *Génération identitaire* »

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2021/3/3/INTD2106984D/jo/texte>

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043210363>

JORF n°0054 du 4 mars 2021

Arrêté du 15 juillet 2021 relatif aux missions et à l'organisation de la **direction de la coopération internationale de sécurité**

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2021/7/15/INTC2036365A/jo/texte>

JORF n°0164 du 17 juillet 2021

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043798434>

## **Rapports**

### **Lutte contre les dérives sectaires**

<https://www.vie-publique.fr/rapport/278766-lutte-contre-les-derives-sectaires#xtor=EPR-526>

Rapport d'information fait au nom de la commission d'enquête relative à l'influence des mouvements à caractère sectaire et aux conséquences de leurs pratiques sur la santé physique et mentale des mineurs

<https://www.vie-publique.fr/rapport/28759-rapport-dinformation-fait-au-nom-de-la-commission-denquete-relative#xtor=EPR-526>

<https://www.vie-publique.fr/rapport/29932-la-justice-face-aux-derives-sectaires#xtor=EPR-526>

<https://www.vie-publique.fr/rapport/37223-mission-interministerielle-de-vigilance-et-de-lutte-contre-les-derives-s#xtor=EPR-526>

<https://www.vie-publique.fr/rapport/36208-miviludes-vigilance-et-lutte-contre-les-derives-sectaires-2015#xtor=EPR-526>

<https://www.vie-publique.fr/rapport/33102-derives-therapeutiques-et-derives-sectaires-la-sante-en-danger#xtor=EPR-526>

<https://www.vie-publique.fr/rapport/33103-rapport-fait-au-nom-de-la-commission-denquete-sur-linfluence-des-mouve#xtor=EPR-526>

### **Insécurité et délinquance**

<https://www.vie-publique.fr/rapport/279727-insecurite-et-delinquance-en-2020-premier-bilan-statistique#xtor=EPR-526>

### **Lutte contre la drogue**

<https://www.vie-publique.fr/rapport/26691-44-propositions-pour-ameliorer-la-lutte-contre-la-drogue#xtor=EPR-526>

Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004 Siret : 524.660.289.00017

*Lettre d'information* 2021/2 N° 35 - Xe année

Directeur de la publication, Michel Salager

ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé)

[shplyon@yahoo.fr](mailto:shplyon@yahoo.fr) - <http://www.slhp-raa.fr>

<https://twitter.com/PoliceHistoire> <https://www.facebook.com/PoliceHistoire>

## Réserves civiles et militaires

Rapport d'information du Sénat (...) sur la mise en oeuvre de la loi n°2011-892 tendant à faciliter l'utilisation des réserves militaires et civiles en cas de crise majeure

<https://www.vie-publique.fr/rapport/34177-utilisation-des-reserves-militaires-et-civiles-en-cas-de-crise-majeure>

LYON

# Manifestants "nassés" : la justice valide, 11 ans après

Jacques Gérard, ancien préfet du Rhône, et Albert Doutré, ancien directeur de la DDSP, avaient été mis en cause par un collectif après la "nasse" de Bellecour, en octobre 2010, au moment des émeutes lyonnaises. La cour de cassation vient de reconnaître que la mesure était légitime.

C'est le dernier acte d'un long combat judiciaire vieux de près de onze ans. En octobre 2010, la Presqu'île de Lyon avait été en proie à des émeutes lors des manifestations contre la réforme des retraites. Le 21 octobre 2010, la place Bellecour avait été bouclée par les forces de l'ordre, empêchant pendant six heures des centaines de manifestants de rejoindre le cortège.

### Une garde à vue à ciel ouvert ?

Le "Collectif du 21 octobre", mené par une quinzaine d'organisations syndicales et d'associations, avait porté plainte contre l'ancien préfet du Rhône, Jacques Gérard, et l'ex directeur de la Sécurité publique du département (DDSP), Albert Doutré, estimant qu'il y avait eu ce jour-là « une garde à vue à ciel ouvert ».

Dans un arrêt du 22 juin, la cour de cassation vient de donner raison aux autorités d'alors. Elle estime que « les mesures d'encerclement et de kettling [technique d'encerclement en maintien de l'ordre] étaient nécessaires au regard de circonstances exceptionnelles » et que, par conséquent, « il n'y avait pas eu d'atteinte disproportionnée à la liberté d'aller et venir ».

« C'est une très belle décision et



En 21 octobre 2010, le GIPN était déployé pour mettre fin aux émeutes en centre-ville, et les manifestants, pris avec les casseurs, dans la "nasse" de la place Bellecour. Photo archives Progrès/Philippe JUSTE

une victoire magistrale, intellectuellement et juridiquement », se félicite M<sup>e</sup> Gabriel Versini, avocat d'Albert Doutré qui avait été placé sous le statut de témoin assisté, de même que Jacques Gérard.

### « Une victoire magistrale »

« Il est acté que la police peut légitimement circonvenir les exactions de certains pour rétablir l'ordre public. C'est un grand soulagement pour mon client qui avait été livré à la vindicte publique ! Ce haut fonctionnaire de l'État, un de ses plus grands serviteurs dirais-je, a enduré l'ignominie de certains. L'affront qui lui a été fait a été effacé », ajoute M<sup>e</sup> Versini. Les anciens préfets et directeur de la police avaient failli être mis en examen. Dans un premier temps, en février 2017, après la plainte du Collectif, deux juges d'instruction avaient rendu un non-lieu. En octobre 2018, la chambre

de l'instruction avait ordonné un supplément d'information aux fins de mise en examen des deux représentants de l'État. Mais, en mars 2020, le non-lieu était confirmé par la Chambre de l'instruction. En octobre, les parties civiles s'étaient alors tournées vers la cour de cassation en soulevant une QPC (question prioritaire de constitutionnalité) relative au « vide juridique entourant cette technique de maintien de l'ordre ». Le dossier s'était retrouvé à la chambre criminelle de la cour de cassation. Le 12 mars 2021, cette dernière a estimé que les lois de 1995 et 2003 étaient conformes aux principes fondamentaux du droit et que les techniques d'encerclement n'étaient pas attentatoires aux libertés. La cour de cassation a donc rejeté mardi le pourvoi du Collectif et l'a condamné à verser 2 500 euros à MM. Gérard et Doutré.

Annie DEMONTFAUCON

Maintien de l'ordre. Il n'est jamais trop tard. Dans le nouveau schéma de maintien de l'ordre, le procédé de la « nasse » des manifestants violents serait, semble-t-il, prohibé. Les Lyonnais se rappelleront certainement cette affaire qui remonte à 2010. Les manifestants violents avaient été bloqués place Bellecour. Le préfet Jacques Gérard et le DDSP Albert Doutré avaient été mis en cause par un « collectif du 21 octobre » qui stigmatisait une garde à vue à ciel ouvert. Dans un arrêt du 22 juin 2021, la chambre criminelle de la Cour de Cassation a donné raison aux autorités.

Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004 Siret : 524.660.289.00017

Lettre d'information 2021/2 N° 35 - Xe année

Directeur de la publication, Michel Salager

ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé)

[shplyon@yahoo.fr](mailto:shplyon@yahoo.fr) - <http://www.slhp-raa.fr>

<https://twitter.com/PoliceHistoire> <https://www.facebook.com/PoliceHistoire>

## Histoire

### L'histoire et la Mémoire de la Police

Je ne résiste pas à l'envie de vous rappeler ce qu'écrivait en 1985, le commissaire divisionnaire, Jean-Claude Monet. Ses propos n'ont pas pris une ride.

*Jean-Claude Monet*

Autrement dit : si l'on voulait conduire une évolution de la police dans le sens d'une professionnalisation accrue, l'idée est apparue qu'il fallait favoriser la constitution progressive d'un corpus de connaissances sur le métier de policier dans toutes ses dimensions, mais aussi sur les ressorts profonds qui ont déterminé les différentes figures sous lesquelles la police est apparue au cours de l'histoire. A partir de cette réflexion et de cette amorce de projet, les trois axes suivants ont été retenus.

*Constituer la mémoire de la police.* Quelque surprenant que cela puisse paraître, il est de fait que la police ignore son passé, son histoire, et à quel point cette histoire propre est intimement liée à l'histoire de l'État et aux évolutions de longue durée qui ont traversé le corps social. Rien ne permet mieux de saisir cette lacune que l'absence totale, jusqu'à une date récente, de tout enseignement de l'histoire de la police dans les écoles dépendant de la DFEP.

Carence d'autant plus regrettable que l'étude de l'histoire de l'institution à laquelle on appartient ne relève pas seulement de l'ordre de la culture générale, mais qu'elle contribue dans une mesure non négligeable à la socialisation professionnelle des personnels. Il fallait donc mettre en chantier une série d'études historiques afin de mettre en mouvement un processus de réappropriation de la mémoire policière collective, permettant aux acteurs d'acquérir une suffisante « profondeur de champ » à l'égard des mécanismes politiques économiques et sociaux dans lesquels leur action quotidienne s'insère, bien souvent dans le bruit et la fureur.

Il n'est plus aujourd'hui question de limiter l'histoire de la police à l'énumération d'une succession d'organigrammes. Ce qui est visé, c'est déjà une histoire de la fonction policière; mais c'est aussi un surplomb de l'histoire, dans la mesure où la compréhension du fonctionnement quotidien de la police d'hier et d'aujourd'hui peut être considérée comme une voie royale pour retrouver le noyau dur de la réflexion philosophique et politique, du moins dans la co-tradition des démocraties occidentales : à savoir les conditions qui rendent possibles la coopération et donc l'action collective entre les groupes et les individus.

[https://www.persee.fr/doc/sotra\\_0038-0296\\_1985\\_num\\_27\\_4\\_2014](https://www.persee.fr/doc/sotra_0038-0296_1985_num_27_4_2014)

## Archives

L'accès aux archives et leur consultation sont évoqués par Jean-Marc Berlière dans ses *Lettres* (cf. supra). La question de la déclassification, l'instruction générale interministérielle 1300. La Guerre d'Algérie, sujet toujours brûlant

# Macron facilite l'accès aux archives de la guerre d'Algérie

L'Etat poursuit sa politique des « petits pas » sur la réconciliation mémorielle

L'Elysée poursuit sa politique des « petits pas » recommandée par le rapport de l'historien Benjamin Stora sur la réconciliation mémorielle franco-algérienne. Emmanuel Macron a décidé, mardi 9 mars, de « faciliter l'accès aux archives classifiées de plus de cinquante ans » – mesure qui concernera donc la période de la guerre d'Algérie (1954-1962) –, a précisé un communiqué diffusé par la présidence de la République. Cette annonce, qui répond partiellement à une requête d'universitaires se plaignant des entraves à la libre consultation de documents historiques, survient une semaine après la reconnaissance par M. Macron de la responsabilité de l'Etat français dans l'« assassinat » de l'avocat nationaliste Ali Boumedjelen en 1957. Elle vise à conforter l'image d'un chef de l'Etat attentif à l'exploration des pistes suggérées par le rapport Stora, dont l'accueil en Algérie avait été pour le moins mitigé. Loin des verdicts définitifs, l'historien préconisait une approche pragmatique et graduelle consistant à dresser des « passerelles » entre la France et

l'Algérie « sur des sujets toujours sensibles » (disparus de la guerre, séquelles des essais nucléaires, partage des archives, réhabilitation de figures historiques).

L'annonce de l'Elysée sur la simplification de l'accès aux archives vise à esquisser un compromis entre « deux référentiels en conflit », selon le mot d'un membre de l'entourage du président. D'un côté, le code du patrimoine, qui prévoit la libre consultation des archives vieilles de plus de cinquante ans ; de l'autre, le code pénal, qui sanctionne toute « compromission » du secret-défense.

Les historiens s'étaient plaints depuis plus d'un an d'un durcissement de l'attitude des administrations à la suite d'une circulaire émise début 2020 par le Secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN), un organisme dépendant de Matignon. Elle enjoignait aux services d'archives d'appliquer de manière pointilleuse une instruction générale interministérielle (IGI) de 2011 sur le respect du secret-défense, un texte jusque-là mis en œuvre de manière relativement ouverte. La règle – la déclassification éventuelle doit être

**Un soldat français, à Oran (Algérie), le 15 mai 1962.**  
HOREST PARIS / AP



opérée « feuillet par feuillet » – devait, désormais, être observée dans toute sa rigueur, une subtile crispation qui a paralysé nombre de recherches en cours. Un collectif d'historiens et d'archivistes avait réagi en déposant un recours devant le Conseil d'Etat.

### Réactions mitigées

Afin d'apaiser, M. Macron a ainsi décidé que la période couverte par les déclassifications « au carton » serait étendue jusqu'à l'année 1970, alors que ce procédé simplifié (plus rapide que la déclassification « au feuillet ») ne pouvait, jusque-là, pas s'appliquer au-delà de 1954. En d'autres termes, la période de la guerre d'Algérie relève, désormais, de cette procédure simplifiée du « carton », ce qui devrait, selon l'Elysée, « écourter

sensiblement les délais d'attente liés à la procédure de déclassification » des documents relatifs à cette séquence historique.

A plus long terme, le plan de l'Elysée est de « résorber le hiatus » entre le code du patrimoine et le code pénal en matière d'archives. Le compromis, qui consistera à « renforcer la communicabilité des pièces sans compromettre la sécurité et la défense nationales », prendra nécessairement une forme législative. Le Parlement devrait en être saisi « avant l'été », assure la présidence de la République. « Ça avance méthodiquement et à un rythme soutenu », s'est félicité Benjamin Stora en évoquant les chantiers mémoriels embrassés par son rapport.

Dans la communauté des historiens et des archivistes, l'annonce

de l'Elysée inspire des réactions mitigées, oscillant entre la satisfaction et la prudence.

« C'est une bonne nouvelle, car cela va accélérer les délais de communication des archives », commente l'historienne Sylvie Thénault, qui précise toutefois que cette facilitation de la déclassification concernera surtout le service historique des armées et la direction des archives du ministère des affaires étrangères. L'impact sur les Archives nationales (où sont rassemblés des documents de sources ministérielles diverses) étant limité.

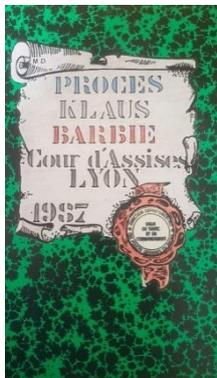
En outre, M<sup>me</sup> Thénault met en garde contre le « risque » que la modification législative annoncée par l'Elysée « révise le code du patrimoine dans un sens restrictif ». « Il faut rester vigilant sur

l'ouverture de ce chantier législatif », confirme Céline Guyon, présidente de l'Association des archivistes français.

L'annonce de l'Elysée ne résout pas en effet la divergence qui oppose l'Etat et la communauté des historiens et archivistes dans l'analyse de la hiérarchie des normes : là où l'exécutif évoque la nécessité d'« articuler » code du patrimoine et code pénal, les historiens et les archivistes récusent l'existence d'un conflit entre les deux normes en affirmant la « supériorité du code du patrimoine ».

Aussi l'harmonisation souhaitée par l'Elysée comporte-t-elle le « risque d'une régression du code du patrimoine », avertit M<sup>me</sup> Guyon. Le débat n'en est qu'à ses prémices. ■

FREDERIC BOBIN



Ce petit registre de recueil radio de la DDSP, ouvert spécialement, pendant le procès de Klaus Barbie, devant la cour d'Assises du Rhône à Lyon, sauvé par Nelly Antoinette, membre de la SLHP, sera déposé aux ADRML.

**Colloque international, Police et territoires dans le monde napoléonien ; de l'échelle locale à l'échelle impériale**, organisé par les universités de Panthéon-Sorbonne, de Louvain, la fondation Camillo Caetani, etc., les 22 et 24 septembre à Rome. <https://ihmc.ens.psl.eu/police-et-territoires-dans-monde-napoleonien>

Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004 Siret : 524.660.289.00017

Lettre d'information 2021/2 N° 35 - Xe année

Directeur de la publication, Michel Salager

ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé)

[shplyon@yahoo.fr](mailto:shplyon@yahoo.fr) - <http://www.slhp-raa.fr>

<https://twitter.com/PoliceHistoire> <https://www.facebook.com/PoliceHistoire>

## Mémoire



À l'occasion de sa prise de fonctions, le nouveau préfet délégué pour la défense et la sécurité, Ivan Bouchier et le préfet de la région AURA, Pascal Mailhos, ont rendu hommage aux policiers devant le monument aux morts des policiers de l'agglomération lyonnaise au cimetière de Loyasse.



10 mai, cérémonie d'hommage aux policiers au cimetière de Loyasse, organisée par le comité du



Souvenir des policiers de l'agglomération lyonnaise, présidée par le préfet délégué Ivan Bouchier.

### Mémorial des policiers.

Grâce à Thomas Bugnet, policier à la DDSP du Rhône, membre de la SLHP, les policiers victimes du devoir ont un mémorial <http://policehommage.blogspot.com/>; nous y contribuons. Initiative indispensable qui comble la carence officielle.

Rappelons, il y a 19 ans, un sénateur s'était interrogé sur la création d'un « *Livre d'or des policiers morts en service* » : Question écrite n° 02155 de M. Bernard Plasait (Paris - RI) publiée dans le JO Sénat du 05/09/2002 - page 1925, 12<sup>e</sup> législature. Réponse du ministère de l'Intérieur, de la Sécurité intérieure et des Libertés locales publiée dans le JO Sénat du 05/12/2002 - page 2985. <https://www.senat.fr/questions/base/2002/qSEQ020902155.html>.

Depuis ?

Il s'avère impossible de recenser les policiers morts depuis le début du 20<sup>e</sup> siècle. La Seconde Guerre mondiale n'a pas livré toutes ses victimes. Rien que dans notre région, nous venons de mettre à jour une vingtaine de nouvelles victimes. Quant aux policiers tués en Algérie, pendant la guerre d'Algérie, en Tunisie, au Maroc, en Indochine, ce sont des centaines de disparus qui ne figurent nulle part. L'histoire s'est refermée sur eux.

Un certain nombre ont été oubliés et ne figurent pas sur le monument de Loyasse.

<http://www.slhp->

[raa.fr/progs/UpLoadPci/MEMORIAL\\_POLICE\\_LOYASSE.pdf?login=invit&perm=&origine=invit](http://www.slhp-raa.fr/progs/UpLoadPci/MEMORIAL_POLICE_LOYASSE.pdf?login=invit&perm=&origine=invit)

### Mémorial de Montluc

Lors de la cérémonie annuelle commémorant la libération de la prison Montluc, le 24 août, **Paul Haag**, directeur de cabinet du préfet régional Édouard Bonnefoy, est entré au Mémorial. Tous deux avaient été arrêtés par le Sipo-SD et étaient morts en déportation. Ils figurent dans notre ouvrage.



Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004 Siret : 524.660.289.00017

Lettre d'information 2021/2 N° 35 - Xe année

Directeur de la publication, Michel Salager

ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé)

[shplyon@yahoo.fr](mailto:shplyon@yahoo.fr) - <http://www.slhp-raa.fr>

<https://twitter.com/PoliceHistoire> <https://www.facebook.com/PoliceHistoire>



Mémorial des internés dont la mémoire est honorée par l'attribution d'une cellule dans l'ancienne prison Montluc érigée en Mémorial national. Paul Haag entré très récemment, le 24 août 2021, n'y figure pas.



Hommage, le 5 septembre, au commissaire Robert Coutenceau devant la plaque mémorielle apposée sur l'ancien commissariat des États-Unis (cérémonies de la Libération de Lyon dans le 8<sup>e</sup>). Il y avait exercé avant d'être muté à Annecy. Arrêté par la Gestapo avec le préfet Trémeaud et mort en déportation. Par suite du transfert des commissariats des 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> à l'Hôtel de police Marius Berliet, cette plaque y sera transférée au cours d'une

cérémonie.

Fruit de longues recherches par Brigitte Thévenieau (membre de la SLHP) et sa sœur Nicole Bernard, sur la mort d'un membre de leur famille : Pierre Chatelain, alias Pierre Carteron, lieutenant Pierre, capitaine Pierre, résistant FTPF ; un article rédigé par Régis Le Mer du CHRD, sur le site du *Maitron* éclaire sa vie et sa fin tragique en 1944. Pour autant leurs investigations se poursuivent. <https://maitron.fr/spip.php?article241614>



Avec le réseau Mémorha, j'ai participé à la 1<sup>ère</sup> rencontre itinérante sur site : le village martyr de Dortan dans l'Ain, sur le thème de la reconstruction - modernisation (1945-1955) [la cité provisoire et son devenir]



Cité provisoire un ancien commerce

Stèle en hommage aux fusillés  
Une seconde stèle honore les 16  
résistants torturés dans le château

<http://museedelaresistanceenligne.org/media9377-MA>

Visite du Tata sénégalais à Chasselay, le 7 mai 2021, avec les cadres de police étrangers de l'**ENSP** ; présentation par Séverine du Mémorial national Montluc. C'était une reprise de ces visites après la période de confinement.



**Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004 Siret : 524.660.289.00017**

*Lettre d'information 2021/2 N° 35 - Xe année*

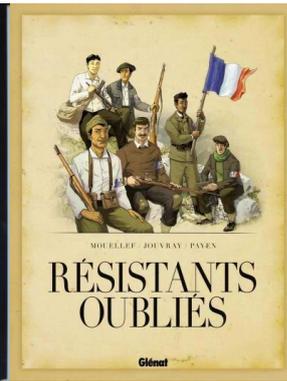
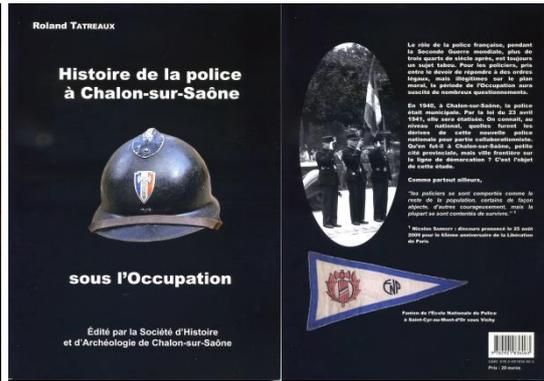
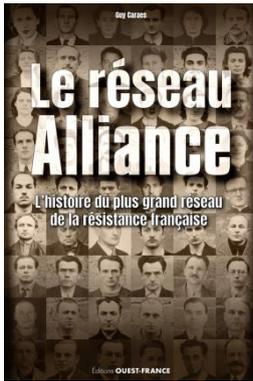
**Directeur de la publication, Michel Salager**

**ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé)**

**[shplyon@yahoo.fr](mailto:shplyon@yahoo.fr) - <http://www.slhp-raa.fr>**

**<https://twitter.com/PoliceHistoire> <https://www.facebook.com/PoliceHistoire>**

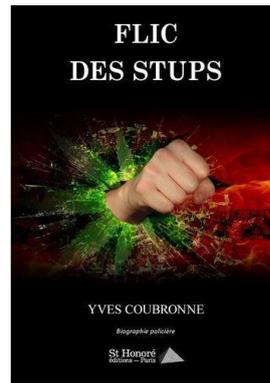
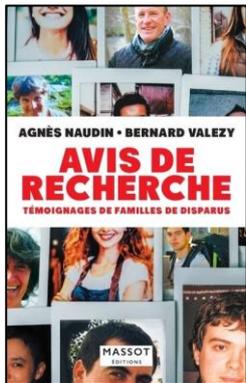
## Revue et ouvrages



Le réseau *Alliance*, de Guy Caraes, aux éditions Ouest-France, préface de Christine Levisse-Touzé.

*Histoire de la police à Chalon-sur-Saône sous l'occupation*, par Roland Tatreaux. Un ouvrage complémentaire à celui édité par la SLHP, qui retrace au quotidien l'activité de la police d'une ville et l'application compliquée de la loi de 1941.

*Résistants oubliés*, tirailleurs algériens, marocains, sénégalais, malgaches, indochinois, espagnols, italiens, tunisiens, déserteurs ou évadés des camps de prisonniers qui ont rejoint les maquis, de Kamel Mouellef et Olivier Jouvray, BD chez Glénat



*Avis de recherche : témoignages de familles de disparus*. Par la capitaine de police Agnès Naudin et le commissaire divisionnaire honoraire Bernard Valezzy, vice-président de l'association ARPD.

*Flic des Stups*, par le commandant de police honoraire Yves Coubron, qui fut en fonction à la DDSP du Rhône à Lyon.

La *Revue de l'IPA*, dans laquelle j'ai écrit un article sur la « féminisation de la police »

Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004 Siret : 524.660.289.00017

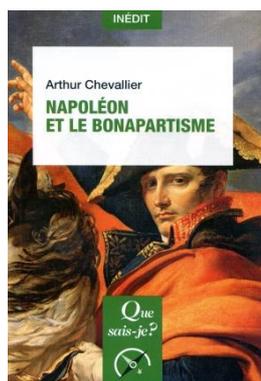
Lettre d'information 2021/2 N° 35 - Xe année

Directeur de la publication, Michel Salager

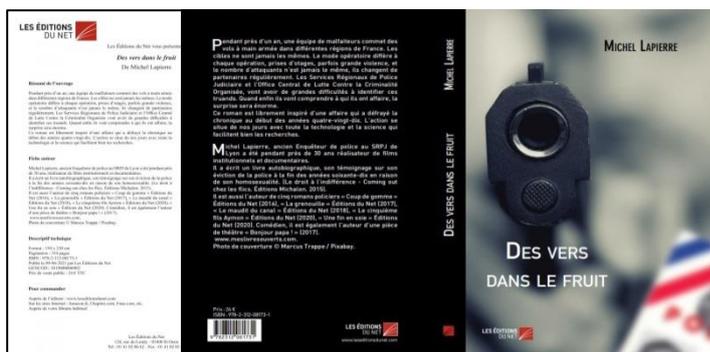
ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé)

shplyon@yahoo.fr - <http://www.slhp-raa.fr>

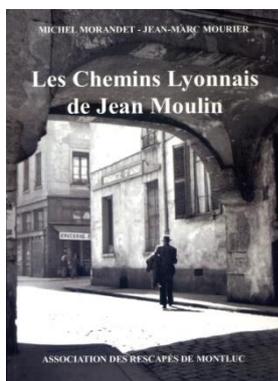
<https://twitter.com/PoliceHistoire> <https://www.facebook.com/PoliceHistoire>



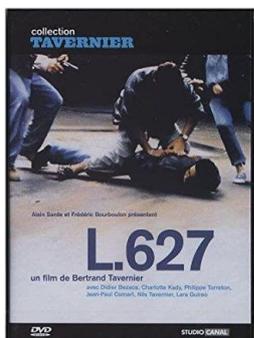
« L'année Napoléon » a été l'occasion de la parution de nombreux ouvrages, articles ou revues sur le Premier Consul et l'Empereur. J'ai retenu ce numéro spécial du *Monde* et ce petit livre *Napoléon et le Bonapartisme*, qui présentent le personnage, analysent son action avec une approche moins classique.



Le dernier polar de notre ami Michel Lapiere, ancien enquêteur au SRPJ de Lyon



Le long travail minutieux, illustré et très documenté de deux passionnés de la Poste, Michel Morandet et Jean-Marc Mourier. Ils ont reconstitué les « chemins lyonnais » de Jean Moulin. Des centaines d'adresses structurées en parcours. Les résistants et les patriotes qui l'ont aidé. Cet ouvrage a vu le jour grâce au soutien de l'association « Montluc, Résistance et Liberté ».



En hommage à Bertrand Tavernier, ce film d'anthologie unique sur la police *L.627* à voir ou à revoir. À verser au patrimoine de la Police. J'en suis totalement d'accord avec Jean-Marc Berlière.

Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004 Siret : 524.660.289.00017

Lettre d'information 2021/2 N° 35 - Xe année

Directeur de la publication, Michel Salager

ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé)

[shplyon@yahoo.fr](mailto:shplyon@yahoo.fr) - <http://www.slhp-raa.fr>

<https://twitter.com/PoliceHistoire> <https://www.facebook.com/PoliceHistoire>

## Newsletters – Sites Internet

(Liste non exhaustive)

Amicale police et patrimoine <http://amicale-police-patrimoine.fr/>

Archives municipales de Toulouse  
<https://www.archives.toulouse.fr/nous-connaître/arcanes-la-lettre-d-informations-des-archives>

Archives municipales de Lyon <http://www.archives-lyon.fr/archives/>

ADRML <https://archives.rhone.fr/>

Bibliothèque des rapports publics  
[http://stats.information.dila.gouv.fr/m/8QC0CaD0w09FPtjQMZ8FUN\\_2bZkmFmI4Pzwm3LP3dRo96OJEmPIuJaThhnO00YPceSxmzoV8UesT8\\_3d/i.htm](http://stats.information.dila.gouv.fr/m/8QC0CaD0w09FPtjQMZ8FUN_2bZkmFmI4Pzwm3LP3dRo96OJEmPIuJaThhnO00YPceSxmzoV8UesT8_3d/i.htm)

Cairn <https://www.cairn.info/>

Cnrs <https://www.cnrs.fr/fr/page-daccueil>

ENSP <http://www.ensp.interieur.gouv.fr/>

Gendarmerie, uniformes <http://tenuebleugendarme.free.fr/extra/Sources.html>

IPA <http://ipafrance.org/>

*La Lettre d'information* de la BRP (rapports publics)  
[http://stats.information.dila.gouv.fr/m/EWfWnUmPPzAAw1pvzxxKvBWxT6vq\\_2bOk3VKnSZXjrcdLSFnK6nleGvwHd7iMPX2p8pAn1qi7QjwY\\_3d/i.htm](http://stats.information.dila.gouv.fr/m/EWfWnUmPPzAAw1pvzxxKvBWxT6vq_2bOk3VKnSZXjrcdLSFnK6nleGvwHd7iMPX2p8pAn1qi7QjwY_3d/i.htm)

*La lettre de l'ECPAD*, Agence d'images de la Défense <https://www.ecpad.fr/>

*La lettre d'information de l'Ordre de la Libération* <https://www.ordredelaliberation.fr/>

*La lettre de Gallica* de la Bnf en ligne <http://lettre-gallica.bnf.fr/>

*La Lettre de Criminocorpus* : histoire de la justice, de l'administration pénitentiaire mais aussi de la police et en particulier de la police technique et scientifique.  
<https://newsletter.criminocorpus.org>

*La lettre aux Amis de la Police et de la Gendarmerie* de Jean-Marc Berlière  
<http://politeia.over-blog.fr/>

*La Revue d'histoire urbaine* <https://www.cairn.info/revue-histoire-urbaine.htm>

Memorha <https://memorha.hypotheses.org/>

Ministère de l'Intérieur <https://www.interieur.gouv.fr/>

**Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004 Siret : 524.660.289.00017**

*Lettre d'information* 2021/2 N° 35 - Xe année

Directeur de la publication, Michel Salager

ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé)

[shplyon@yahoo.fr](mailto:shplyon@yahoo.fr) - <http://www.slhp-raa.fr>

<https://twitter.com/PoliceHistoire> <https://www.facebook.com/PoliceHistoire>

Musée de la Gendarmerie nationale de Melun <https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/musee>

Musée national des Douanes de Bordeaux et L'association d'histoire de l'administration des Douanes (AHAD) [ahad-enbd@douane.finances.gouv.fr](mailto:ahad-enbd@douane.finances.gouv.fr) - <http://asso-ahad.blogspot.fr/>,  
<http://histoire-de-la-douane.org/>  
<http://www.musee-douanes.fr/newsletters/261-la-newsletter-du-mnd-ete-2019.html>

Musée de la préfecture de Police, PP/SMAC  
<https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/Nous-connaitre/Services-et-missions/Service-de-la-memoire-et-des-affaires-culturelles/Le-musee-de-la-prefecture-de-police>

Polices mobiles, histoire des CRS [http://polices.mobiles.free.fr/les\\_crs.html](http://polices.mobiles.free.fr/les_crs.html)

Prix Montluc, *Résistance et Liberté* - Association « Montluc, Résistance et Liberté »  
<http://prix-montluc.fr/>

Mémorial national de la prison Montluc <http://www.memorial-montluc.fr/>

PERSEE <https://www.persee.fr/>

Souvenir français (le) <https://le-souvenir-francais.fr/delegation/rhone/>

**Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004 Siret : 524.660.289.00017**

*Lettre d'information* 2021/2 N° 35 - Xe année

Directeur de la publication, Michel Salager

ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé)

[shplyon@yahoo.fr](mailto:shplyon@yahoo.fr) - <http://www.slhp-raa.fr>

<https://twitter.com/PoliceHistoire> <https://www.facebook.com/PoliceHistoire>

## Bon de commande de l'ouvrage sur la Résistance

<h3>BON de COMMANDE</h3> <hr/> <h2>La Société Lyonnaise d'Histoire de la Police</h2> <p>présente</p> <p>Un ouvrage avec une double approche historique et mémorielle sur les heures sombres de l'Occupation et de la Collaboration qui ont vu des policiers, des préfets, des agents de préfecture et des membres des forces de l'ordre, choisir de Résister dans les régions Rhône-Alpes et Auvergne, souvent jusqu'au sacrifice suprême. Un livre destiné à devenir une référence.</p> <p>Michel Salager est président de la Société Lyonnaise d'histoire de la police. Pendant une dizaine d'années, avec le concours de membres de l'association, ils ont recueilli les récits de résistants, de leurs familles ou de témoins, rassemblé, recoupé et vérifié documents et faits, sur ceux qui ont eu, au sein de la police et des préfectures, le courage de dire Non à la Collaboration et à l'Occupant dans les 14 départements composant les régions préfectorales de Lyon et de Clermont-Ferrand.</p> <p>Illustré de nombreuses photos de ces femmes et de ces hommes et de documents souvent inédits, ce livre préfacé par MM. Jean-François Carencio, ancien préfet de la région Rhône-Alpes et de Paris, Pascal Mailhos, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes et Laurent Douzou, professeur des universités et historien, est en cours d'édition. Il paraîtra mi-septembre 2020.</p> <p>Détails concernant l'ouvrage : 510 pages. Format : 21 cm X 29,7 cm Couverture : 350 g/m<sup>2</sup> - Couché moderne pelliculé brillant. Intérieur : papier 115 g/m<sup>2</sup> - Couché moderne 1/2 mat 2 faces.</p> <p><b>Prix de vente : 35 €</b> Pour cela veuillez nous retourner le bon ci-joint. Avec nos remerciements.</p>	
<p>✂</p> <p><b>BON de COMMANDE <i>Policiers sous Vichy. Obéir ou résister ?</i></b></p> <p>Je commande ..... exemplaire(s) de l'ouvrage : <i>Policier sous Vichy. Obéir ou résister ?</i> au prix unitaire de 35 € TTC + frais de port* Soit un montant total de ..... €. *Frais de port dégressifs selon le nombre de livres ; nous contacter <a href="mailto:president@slhp-raa.fr">president@slhp-raa.fr</a></p> <p>Je choisis : <input type="checkbox"/> De récupérer directement mon (mes) ouvrage(s) <input type="checkbox"/> De recevoir mon livre à domicile à l'adresse suivante :</p> <p>M ou Mme: _____ Adresse: _____ Mail : _____ Tél : _____</p> <p>Par chèque bancaire ou postal de ..... € à l'ordre de la Société Lyonnaise d'Histoire de la Police. À adresser à SLHP 141, rue Baraban (Salager) 69003 – Lyon - Par virement : RIB sur demande</p>	

Envoi par colissimo ; participation frais d'envoi 10 € (compte pro)

Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004 Siret : 524.660.289.00017

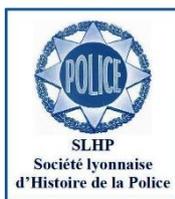
Lettre d'information 2021/2 N° 35 - Xe année

Directeur de la publication, Michel Salager

ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé)

[shplyon@yahoo.fr](mailto:shplyon@yahoo.fr) - <http://www.slhp-raa.fr>

<https://twitter.com/PoliceHistoire> <https://www.facebook.com/PoliceHistoire>



## BULLETIN D'ADHÉSION ANNÉE 2021

Nom : Prénom :  
Nom de jeune fille :  
Qualité/Profession :  
Administration/Entreprise  
Personne morale/Association  
Domicile : Rue :  
Ville : code postal :  
Tel : Portable :  
E-mail :

[Date et signature]

### Cotisations :

Individuel : 18 €  
Personne morale et association : 30 €  
Couple ou famille (2 personnes) : 30 €  
Bienfaiteur : 50 €  
Don : pas de montant minimum

Règlement par chèque à l'ordre de la Société Lyonnaise d'Histoire de la Police

À adresser au siège de l'association, 141, rue Baraban – 69003 - Lyon (chez Michel Salager)

Ou par virement sur demande (RIB)

La cotisation est déductible des impôts

*Art. 200 du CGI et Instruction 5 B-17-99 du 4 octobre 1999 relative aux réductions d'impôts accordées au titre des dons (B. O. I. 5 B- 1 7- 99, n° 186 du 8 octobre 1999) : le don ouvre droit à réduction d'impôt sur le revenu lorsqu'il est effectué « au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général, de caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, familial ou culturel ».*

**Société Lyonnaise d'Histoire de la police, association déclarée 2004 –**

**Siret : 524.660.289.00017**

**E-mail : [shplyon@yahoo.fr](mailto:shplyon@yahoo.fr) - Site : <http://www.slhp-raa.fr> - Tel : 0472333902**

**<https://twitter.com/PoliceHistoire> <https://www.facebook.com/PoliceHistoire>**

**Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004 Siret : 524.660.289.00017**

**Lettre d'information 2021/2 N° 35 - Xe année**

**Directeur de la publication, Michel Salager**

**ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé)**

**[shplyon@yahoo.fr](mailto:shplyon@yahoo.fr) - <http://www.slhp-raa.fr>**

**<https://twitter.com/PoliceHistoire> <https://www.facebook.com/PoliceHistoire>**